



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## produits humains

Question écrite n° 28053

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le fait que la diversité de la population française est insuffisamment prise en compte au sein du fichier national des donneurs volontaires de moelle osseuse, fichier actuellement géré par l'association France greffe de moelle. Afin d'augmenter les chances des malades de trouver un donneur compatible, il apparaît nécessaire de recruter de nombreux volontaires dans toute la France, d'âge et d'origine différents. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels moyens il entend fournir à cette association afin de lui permettre de promouvoir le don de moelle osseuse auprès du public français, et d'assurer la tenue d'un fichier de donneurs capable de répondre aux besoins des malades.

### Texte de la réponse

Le plan greffe, annoncé en juin 2000, a prévu l'extension du fichier actuellement géré par l'association France greffe de moelle. Ce plan assure le financement du typage HLA de 10 000 nouveaux donneurs par an sur une période de trois ans. Certaines difficultés de mise en place ont fait que l'exécution de ce plan n'a pas réellement commencé avant l'automne 2001. Toutefois, l'ensemble des centres donneurs, responsables du recrutement des volontaires, ont reçu le financement nécessaire pour répondre aux objectifs du plan greffe. Le recrutement des nouveaux donneurs se fait selon une politique établie par des professionnels de la greffe allogénique et validée par le conseil médical et scientifique de l'Établissement français des greffes. Cette politique privilégie le rééquilibrage du fichier en opérant un recrutement préférentiel, mais non exhaustif, d'hommes de moins de quarante ans et s'efforce de toucher certains groupes ethniques afin d'inscrire des donneurs dont le phénotype HLA est peu, voire non représenté, dans le fichier actuel. L'Établissement français des greffes, en partenariat avec l'Établissement français du sang, France greffe de moelle, les associations de malades et de donneurs et le centre de transfusion sanguine des armées, a établi une politique de communication et élaboré une documentation mise à la disposition de tous les centres donneurs. Par ailleurs, les professionnels de la greffe allogénique, les responsables du fichier national de l'Établissement français des greffes se sont toujours opposés au recrutement spectaculaire et massif de donneurs dont on sait par expérience que la motivation est susceptible de décroître avec le temps. Le fichier national de volontaires au don de moelle osseuse jouit d'une excellente réputation quant à la fidélisation des donneurs inscrits, même s'ils sont notablement moins nombreux que dans certains fichiers européens. Il faut savoir enfin que, pour chacun des malades français atteints d'une pathologie pour laquelle une allogreffe non apparentée de cellules souches hématopoïétiques pourrait être envisagée, l'interrogation des fichiers (et dans certains cas des banques de sang placentaire) s'effectue au niveau mondial. L'ensemble des fichiers internationaux rassemble aujourd'hui plus de huit millions de donneurs. Le fait de ne pas trouver de donneur identique à un malade sur l'ensemble des fichiers rend très probablement compte de la rareté de son phénotype. Certains malades n'ont pas et n'auront jamais de donneurs identiques, quel que soit le nombre de volontaires recrutés dans le fichier national ou dans l'ensemble des fichiers mondiaux. Il n'en demeure pas moins que l'extension du fichier est réelle et se fait actuellement sur un rythme satisfaisant puisque les objectifs quantitatifs initialement fixés devraient prochainement être atteints.

L'Établissement français des greffes, en partenariat avec les professionnels concernés par la greffe allogénique de cellules souches hématopoïétiques, a proposé, dès 1997, une stratégie dans ce domaine. Par l'intermédiaire de son conseil médical et scientifique, il fera des propositions pour la poursuite de cette politique, au-delà du plan greffe.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28053

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 novembre 2003, page 8599

**Réponse publiée le :** 15 décembre 2003, page 9681